



# **REGLEMENT DE LA COUPE FUTSAL DU DISTRICT DE LA VIENNE**

## **SAISON 2018/2019**

### **Article 1. - TITRE ET CHALLENGE**

Le district de la Vienne de Football organise annuellement, sur son territoire, une épreuve intitulée « Coupe Futsal de District », à laquelle participent tous les clubs de la Vienne affiliés à la Fédération Française de Football.

Le trophée sera conservé au siège du club gagnant durant une année et devra être restitué au district avant le début de la compétition.

### **Article 2. - COMMISSION D'ORGANISATION**

La commission Football Diversifié Cellule Pilotage (FDCP) et plus particulièrement la section Futsal est chargée, en collaboration avec la direction administrative du District) de l'organisation, de l'administration et de la gestion de cette compétition.

La gestion et le traitement des dossiers disciplinaires sont confiés à la commission de discipline spécialement créée dans le gymnase, le jour même, avant le début de la compétition. La commission de discipline, qui aura une compétence limitée dans le temps (pour la durée de la journée et dans l'espace (le gymnase), sera composée d'un délégué, d'un dirigeant et d'un arbitre.

### **Article 3. - ENGAGEMENT**

Tous les clubs affiliés à la Fédération Française de Football peuvent inscrire une équipe pour les catégories suivantes :

- séniors féminines
- U11/U13 féminines
- U14/U17 féminines
- séniors masculins



**La date d'engagement des équipes est fixée au 30 novembre 2018**  
à l'aide de l'imprimé joint

Le montant des engagements est fixé par le règlement financier du District.

#### **Article 4. - CALENDRIER**

##### 41. Séniors féminines

- samedi 12 janvier 2019 après-midi et/ou dimanche 13 janvier 2019 après-midi
- samedi 19 janvier 2019 après-midi et/ou dimanche 20 janvier 2019 après-midi
- samedi 26 janvier 2019 après-midi et/ou dimanche 27 janvier 2019 après-midi

##### 42. U11/U13 féminines

- samedi 12 janvier 2019 matin et/ou dimanche 13 janvier 2019 matin
- samedi 19 janvier 2019 matin et/ou dimanche 20 janvier 2019 matin
- samedi 26 janvier 2019 matin et/ou dimanche 27 janvier 2019 matin

##### 43. U14/U17 féminines

- samedi 12 janvier 2019 matin et/ou dimanche 13 janvier 2019 matin
- samedi 19 janvier 2019 matin et/ou dimanche 20 janvier 2019 matin
- samedi 26 janvier 2019 matin et/ou dimanche 27 janvier 2019 matin

##### 44. Séniors masculins

- semaine 51, le soir
- semaine 2, le soir
- semaine 3, le soir

##### 45. Remise des récompenses

Sur convocation.

#### **Article 5 : SYSTEME DE L'EPREUVE**

5.1 - La coupe se dispute sous forme de plateau-championnat en 3 journées. Chaque équipe jouera 9 rencontres.



## 5.2 - Plateau

Une journée = un plateau

Un plateau = 4 équipes

Chaque équipe disputera 3 rencontres par plateau.

En fonction du nombre d'équipes inscrites, il est possible que toutes les équipes ne soient rencontrées pas.

Le club qui disposera d'un gymnase sera le club qui reçoit.

## 5.2 - Classement

Match gagné : 3 points

Match nul : 1 point

Match perdu : 0 point

Forfait : -1 point

A l'issue des 3 journées, un classement sera établi. Le premier sera désigné vainqueur de la Coupe Départementale de Futsal.

En cas d'égalité, la différence générale de buts déterminera le vainqueur.

Si une nouvelle égalité survient, le plus grand nombre de buts marqués départagera les équipes égalités.

En cas d'une nouvelle égalité, un tirage au sort désignera le vainqueur.

## **Article 6. - TERRAINS ET SALLES**

**Le club qui mettra un gymnase à la disposition du district sera considéré comme club recevant.**

En cas de nombre insuffisant de gymnase, un club peut être amené à recevoir plusieurs fois de suite si son gymnase est disponible.

Le club recevant est responsable de la logistique de la journée et de la bonne tenue des joueurs et spectateurs. Et s'assureront de respecter le nombre de spectateurs autorisés dans cet « Etablissement Recevant du Public ».

Les entrées dans le gymnase ne seront pas payantes.



## **Article 7. - DUREE DES RENCONTRES**

Pour les U11/U13 : rencontre de 1 \* 12 minutes  
Pour les U14/U17 : rencontre de 1 \* 15 minutes  
Pour les séniors féminines et masculines : rencontre de 1 \* 20 minutes

## **Article 8. - QUALIFICATIONS - EQUIPES**

Tous les joueurs possédant une licence FFF en cours de validité dans sa catégorie peuvent participer.

## **Article 9. - REPLACEMENT DES JOUEURS**

9.1 - Les équipes sont composées de 5 joueurs, dont un gardien de but.

9.2 - Le nombre maximum de joueurs pouvant être inscrits sur la feuille de match est de 12, dont 7 remplaçants

9.3 - Pour tous les joueurs, les remplacements sont volants et ne sont pas soumis à l'autorisation de l'arbitre pour pénétrer sur le terrain. Le remplacé doit avoir quitté le terrain avant que le remplaçant y pénètre.

9.4 - Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants, et à ce titre, participer à nouveau au jeu, à condition qu'ils aient été inscrits sur la feuille de match avant le coup d'envoi.

9.5 - Si une équipe comporte moins de trois joueurs, y compris le gardien de but, le match doit être arrêté.

9.6 - Pour débiter une rencontre, le nombre de joueur minimum est de 3 dont le gardien de but.

## **Article 10. - EQUIPEMENTS**

Les équipes doivent porter les couleurs de son club.

Si deux équipes ont la même couleur, l'équipe visiteuse doit changer de maillots ou porter des chasubles.

Les remplaçants seront porteurs de chasubles, d'une couleur différente des maillots.

Le port de bijoux, chaînes, piercings, montres, etc.... doivent être retirés avant le début de la rencontre.

Le port de chaussures spécifiques adaptées pour l'intérieur et non utilisées à l'extérieur est OBLIGATOIRE (ceci peut éviter les blessures dues aux glissades).



**Le port des protèges-tibias est OBLIGATOIRE.**

**Article 11. - BALLONS**

Le ballon doit être conforme à la loi 2 des lois du jeu du futsal.

**Article 12. - ARBITRAGE**

Par rencontre, deux arbitres officiels ou bénévoles seront désignés.

Les frais d'arbitrage seront supportés et divisés au prorata du nombre d'équipes engagées.

**Article 13. - CUMUL DES FAUTES**

Conformément à la loi 14, le cumul des fautes est au prorata de la durée des rencontres.

Pour les U11-U13 et U14-U17 : 3 fautes CFD.

Pour les séniors féminines et masculins : 4 fautes CFD.

**Article 14. - LOIS DU JEU**

L'ensemble des lois du jeu spécifiques futsal s'appliquent pour toutes les rencontres et toutes les catégories.

**Article 14. - FEUILLE DE MATCH**

La feuille de match « papier » sera renseignée en début de plateau par l'ensemble des équipes présentes.

Le délégué ou l'arbitre officiel, ou en leurs absences le club recevant, sera chargé de la transmettre au district dans les 24 heures sous forme dématérialisée aux adresses suivantes : [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr) et [denisfutsal86@gmail.com](mailto:denisfutsal86@gmail.com).

**Article 15. - DISCIPLINE**

Dans un même gymnase, les joueuses, joueurs, dirigeants, exclus d'une rencontre, ne pourront pas prendre part à la rencontre suivante, ni être présents sur le banc des remplaçants. L'exclusion d'un joueur ou d'une joueuse ou d'un dirigeant, lors de la dernière rencontre, n'a aucune incidence sur la journée suivante.



Toutefois, des fautes graves envers un officiel sont commises, la commission de discipline temporaire peut décider de porter les faits devant la commission de discipline du district pour que la personne fautive soit exclus de la compétition.